



CDI Temps Partiel 35h mais payé à l'heure

Par DimitriGbd

Bonjour, Je travaille depuis le 11 janvier en tant que distributeur de prospectus, j'ai signé un contrat en CDI à temps partiel de 35h/semaine, or je suis payé en fonction des heures travaillées, est ce que c'est normal ? De plus, il y a des jours où mon employeur me dit de ne pas venir travailler car il n'y a pas de travail et par conséquent je ne suis pas payé ces jours là, est ce normal ? Sachant que j'ai signé un contrat de 35h, est ce que je dois être payé pour 35h même si je fais moins de 7h par jour ? J'en ai parlé à mon employeur qui me dit qu'il me l'a indiqué lors de l'entretien d'Embauche, sauf que je pensais que c'était si y'avait des heures en plus bah je serai payé plus. Sauf que là pour exactement 15 jours de travail, j'ai été payé 772 alors que pour moi j'aurai dû être payé $15 \times 7 \times 8,37 = 878$. Merci d'avance pour vos réponses, et si je me trompe pas que dois je faire ?

Par janus2

Bonjour,

j'ai signé un contrat en CDI à temps partiel de 35h/semaine,

Là, y a comme un problème, 35h/semaine, c'est un temps plein, pas un temps partiel...

Par DimitriGbd

Merci de votre réponse, et du coup sur mon contrat il y a marqué ça?